

Résolution sur le renouvellement du Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes titulaire (Christian DETRE) et procède à la désignation en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de six exercices à compter de l'exercice clos le 31 août 2023, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2028, la société CHRISTIAN DETRE COMMISSARIAT AUX COMPTES (sigle CDE Commissariat aux Comptes), membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de VERSAILLES dont le siège social est situé 51 rue de Sèvres 92410 VILLE D'AVRAY (827 973 025 RCS Nanterre), représentée par Monsieur Christian DETRE, né le 26 juillet 1968 à Saint-Germain-en-Laye (78) en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire.